

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation environnementale pour l'extension de la carrière de SAINT-PORCHAIRE

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société des Granulats de Charente-Maritime (G.C.M)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

HAOUASSI Boris

Chef d'Agence de la société GCM

RCS / SIRET

4 8 0 | 5 6 0 | 4 5 7 | 0 0 0 | 1 6

Forme juridique

SARL

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-c	- Extension inférieure à 25 ha d'une carrière autorisée soumise à autorisation : 21,6 ha (rubrique ICPE : 2510)  Notons : le maintien des installations de traitement des matériaux (2515) et les stations de transit de produits minéraux (2517) déjà autorisées, le renouvellement d'autorisation de carrière sur 38,7 ha (2510).

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à l'extension de la carrière de SAINT-PORCHAIRE, exploitée par la société GCM, avec :

- superficie actuelle de la carrière : 38,7 ha,
- superficie totale de l'extension : environ 21,6 ha dont 19,4 exploitables,
- aucune demande de défrichement, la quasi-totalité des parcelles correspondant à des cultures de céréales,
- décapage des terres végétales,
- extraction des calcaires par tirs de mines, avec rabattement de nappe par pompage et rejet vers le ruisseau voisin (100 à 600 m<sup>3</sup>/h selon les saisons),
- remise en état des fronts avec remblayage partiel avec les stériles du gisement et des matériaux inertes extérieurs,
- restitution de 3 plans d'eau totalisant plus de 25 ha en eau à la fin des travaux avec de nombreuses zones à très faibles tranches d'eau (zones humides, mares, hauts-fonds...)
- durée de l'autorisation : 30 ans.

Les conditions d'exploitation de la carrière sont décrites en détail dans le document joint (DDAE - Tome2).

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à maintenir sur le secteur, l'activité de production de granulats calcaires (400 000 tonnes/an en moyenne autorisée, sans changement). Ils sont commercialisés essentiellement sur la Charente-Maritime (travaux publics, béton prêt à l'emploi, bâtiment...). 120 000 t/an de cette production sont consommées par l'usine MEAC voisine (alimentation animale, enduits, agriculture...).

Les installations de concassage-criblage existantes sur la carrière actuelle seront conservées pour la poursuite de l'activité. Treize personnes affectées sur le site et 7 encadrants (dont 5 basés à SAINT-PORCHAIRE) travaillent sur le site GCM de SAINT-PORCHAIRE.

Il n'y aura pas de modification des conditions de fonctionnement (matériel d'exploitation et installations de traitement identiques), ni de la production qui restera au même niveau. Le trafic routier sera donc équivalent à l'actuel.

L'activité de valorisation des matériaux inertes du BTP sera également maintenue sur le site, avec 70 000 à 120 000 tonnes réceptionnés par an.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant d'une extension, il y aura peu de travaux préalables à l'exploitation :

- pose de bornes pour identifier les limites d'exploitation,
- mise en place d'une clôture et de portails d'accès en périphérie des extensions en fonction des avancées des travaux :
- traversée par passage inférieur sous la voie communale pour le secteur D (à échéance de 15 ans),
- signalisation de la présence de l'activité par des panneaux sur les nouveaux pourtours (évolutifs).

Il n'y aura pas de modification des infrastructures de la carrière :

- accès maintenu sur la route départementale,
- bureaux, atelier et installations conservés à leur emplacement...

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet totalise une superficie d'extension foncière de 21,6 ha répartie sur 4 zones (A', B', C' et D) dans le prolongement des emprises actuelles (Cf. Documents joints).

La surface exploitable totale est estimée à 19,4 ha, soit un volume commercialisable d'environ 10 millions de tonnes.

L'autorisation est donc demandée pour 30 ans supplémentaires. L'exploitation est programmée en 6 tranches quinquennales, avec une progression de moyenne de 0,75 ha par an. Les terres de découverte seront décapées progressivement et stockées en merlons périphériques végétalisés (protections phoniques et paysagères).

Les autres conditions de fonctionnement de ce site ne seront pas ou très peu modifiées :

- extraction des calcaires massifs par gradins de 5 à 15 m de haut, abattus par tirs de mines (carrière à ciel ouvert exploitée à sec par pompage),
- traitement des calcaires par les installations de traitement fixes non modifiées, en maintenant la production moyenne à 400 000 t/an avec des pointes possibles annuelles à 500 000 t/an (déjà autorisé actuellement),
- évacuation des camions par les RD 237 et 137 sans passage par le bourg de SAINT-PORCHAIRE. Il n'y aura pas de modification du trafic,
- horaires de fonctionnement non modifiées, prévues de 7 h 00 à 18 h 00, du lundi au vendredi, hors week-ends et jours fériés. Le fonctionnement réel de l'installation est de 7 h 00 à 17 h 45 (phase de vérification avant démarrage, nettoyage en fin de journée). Ces horaires seront maintenus à l'identique dans le cadre du nouveau projet. Ponctuellement, pour les besoins de la production, ces horaires pourront s'étendre sur la plage horaire 6 h 00 à 20 h 00 (voire 22 h et le samedi pour certains chantiers exceptionnels).
- activités annexes (négoce, remblaiement partiel de la carrière avec des matériaux inertes, centrale de grave traitée...) maintenues à l'identique.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

La procédure d'autorisation environnementale unique vise l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (rubriques 2510, 2515 et 2517 en autorisation)

Il n'y a pas de demande d'autorisation de défrichement.

L'étude "faune-flore" réalisée par Christophe Chambolle permet de mettre en place des mesures d'évitement et de gestion des espaces sensibles, en concertation avec le CEN. Vu les mesures prises, il n'y aura pas de demande de dérogation déposée (cf. Etude jointe et DDAE-Tome2).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'extension :	21,6 ha
Superficie exploitable :	19,4 ha
Demande de défrichement :	0 ha
Durée d'exploitation :	30 ans
Production annuelle moyenne de granulats :	400 000 t/an

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

L'extension est située sur la commune de SAINT-PORCHAIRE, aux lieux-dits "Le Coudra", "Fief Jaune" et "Fief de Belauze"

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Carrière de SAINT-PORCHAIRE au lieu-dit "Fief du Moulin", autorisée par arrêté préfectoral du 13 janvier 1994 et AP complémentaires en 2005, 2012, 2013, 2014 et 2016.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Étude d'impact rédigée en 1993 par le cabinet de géomètre expert Roger LEROY et déposée avec le DDAE.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 "Fief de Belauze"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE de la Charente : - Sous bassin versant du Bruant, - Aquifère du Coniacien-Turonien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZSC FR5400430 et ZPC FR541 2025 de la vallée de la Charente à 1,2 km au nord.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompage pour exonder la fouille : nappe libre des calcaires du Coniacien (100 à 600 m <sup>3</sup> /h).  Les conditions d'exploitations seront légèrement modifiées et adaptées au contexte saisonnier, de façon à limiter les prélèvements en période hivernale et à maintenir un soutien d'étiage sur le Bruant en période estivale. La carrière assure également depuis plus de 10 ans un apport en eau d'irrigation pour 4 exploitations agricoles qui en contre-partie ont cessé les prélèvements par forage dans la même nappe.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Production de granulats calcaires pour le BTP, l'agriculture et l'industrie de la charge minérale (alimentation animale, enduits, béton, amendement...).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude faune-flore a été réalisée pour identifier les espaces à protéger, notamment sur les friches positionnées dans la ZNIEFF. 5 ha d'espace naturel (présence de la Pâquerette pappuleuse) ont été exclus du projet d'extension (mesure d'évitement). Avec d'autres parcelles sous maîtrise foncière GCM, elles seront gérées par le Conservatoire des Espaces Naturels pour une protection et une mise en valeur (Cf. DDAE - Tome 2).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension de 21,6 ha concerne des terres agricoles. Des transactions foncières ont été réalisées en concertation avec la SAFER et les exploitants agricoles locaux, de façon à garantir les surfaces agricoles actuelles, créer des réserves foncières à l'occasion des départs en retraite, augmenter et remettre la surface cultivable pour les exploitants agricoles. Il n'y a pas d'espaces forestiers ou maritimes. Les parcelles en attente d'extraction resteront exploitées par les agriculteurs jusqu'à leur utilisation effective par la carrière (avancée de 0,75 ha/an).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic ne sera pas modifié avec l'extension de la carrière, soit de 50 à 100 rotations de camions par jour. La sortie est aménagée de façon à rejoindre la route Saintes-Rochefort, sans passer par des zones urbanisées (tronçon à 2x2 voies).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des contrôles de niveaux sonores sont régulièrement pratiqués sur le voisinage pour évaluer les incidences et mettre en place les protections nécessaires. Il n'y aura pas de modification notable des sources sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation par tirs de mines est source de vibrations. Sur ce site les plans de tirs et les charges sont adaptés à la distance aux habitations (&gt;200m). Les vibrations sont contrôlées à chaque tir chez des riverains.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet concerne l'extension en surface de la carrière existante sans modification notable des conditions de fonctionnement, du rythme et moyens de production, de l'accès ou des trafics routiers.

Des suivis Electroniques sont réalisés pour adapter les conditions d'exhaure au contexte local et préserver les ressources en eau (8 piézomètres sont en place, un suivi qualité est réalisé). Des concertations avec les irrigants, le Syndicat des Eaux 17, les usagers du Bruant... ont été mises en œuvre pour assurer la protection des différents intérêts concernant la gestion de l'eau.

L'étude faune-flore, réalisée par C. Chambolle, a permis de définir les mesures de protection adaptées dans le cadre du principe "Eviter-Réduire-Compenser". La quasi-totalité des parcelles sont de vastes cultures de céréales. La mise en gestion de plusieurs îlots à fort intérêt floristique permettra de préserver, voir d'enrichir la biodiversité locale. De même, le projet de remise en état du site tendra également à cet enrichissement.

Pour le milieu humain, les zones d'extension s'éloignent du bourg de St-Porchaire vers des secteurs peu habités. Les limites des extractions seront maintenues à plus de 200 m des zones d'habitats. De nombreuses mesures sont prévues pour garantir la sécurité et la commodité du voisinage : protections phoniques, merlons végétalisés et plantés type bocage pour les protections visuelles et paysagères...

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Tous ces documents sont disponibles dans les annexes transmises avec le CERFA

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

DDAE - Tome 1 : note de présentation du projet et du contexte réglementaire.  
DDAE - Tome 2 : présentation complète du projet.  
Etude Faune-Flore de C. Chambolle (Extrait).

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SAINT-PORCHAIRE

le,

12 septembre 2017

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'B' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.